



SZ/SS

IVRY
S/ SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

AVENUE PIERRE SEMARD (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'avis émis sur cette pétition par le Département du Val de Marne gestionnaire de la voie,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Pierre Sémard par l'entreprise SEPA Travaux Publics – 31 avenue de Meaux – 77470 Poincy, agissant pour le compte de RDC Maître d'Œuvre – 30 rue Pierre Brasseur – 77100 Meaux (réfection du trottoir et création d'un bateau d'accès),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Pierre Sémard au droit des n^{os}21/25** le **27 mai 2024** ou le **28 mai 2024** de **8 heures à 18 heures** (selon les conditions météorologiques) :

- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées provisoires,
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation** pour chargement/déchargement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{co} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise SEPA Travaux Publics – 31 avenue de Meaux – 77470 Poincy.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 27 MAI 2024



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset